

Municipalité de L'Islet

Plan d'adaptation
aux changements climatiques



LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

FCM	Fédération canadienne des municipalités
OBV	Organisme de bassin versant
MRC	Municipalité régionale de comté
UQAR	Université du Québec à Rimouski

TABLE DES MATIERES

1	DÉMARCHE GÉNÉRALE	3
1.1	Vision et objectif du plan d'adaptation	3
1.2	Priorisation des risques	3
1.3	Définition des mesures d'adaptation	5
1.4	Validation avec les citoyens	5
2	LISTE DES MESURES	6
2.1	Résilience de la végétation et des écosystèmes côtiers et riverains	6
2.2	Gestion des risques liés à l'eau	9
2.3	Résilience face aux inondations	11
2.4	Maîtrise des risques de dispersion des contaminants	13
2.5	L'urbanisme comme levier d'adaptation	14
2.6	Résilience de la communauté	16
3	MISE EN ŒUVRE	17
3.1	Rôles et responsabilités	17
3.2	Moyens pour la mise en œuvre	17
3.3	Plan de suivi	17
4	COMMUNICATION	18
4.1	Communication interne	18
4.2	Communication externe	18
5	CONCLUSION	19

1 DÉMARCHE GÉNÉRALE

L'analyse de vulnérabilité a permis de faire la liste et de quantifier l'ensemble des risques auxquels la Municipalité de L'Islet et ses citoyens pourraient être exposés à l'avenir. Cette analyse constitue les fondations de la compréhension de la situation qui permet d'entrer dans la seconde phase : la définition des mesures d'adaptation, qui forme le cœur du plan d'adaptation.

Ainsi, la création du plan d'adaptation consiste à retenir une série d'actions qui permettront de réduire le niveau de risque. Ce processus se décompose en plusieurs étapes décrites ci-après.

1.1 Vision et objectif du plan d'adaptation



Une vision est une déclaration qui exprime une aspiration de la communauté lorsqu'elle se projette dans le futur. Elle permet de donner une direction à l'ensemble des efforts, et elle agit ainsi comme un appel à l'action. Elle peut incorporer les valeurs importantes de la communauté, et doit s'arrimer avec la vision de la communauté et/ou de la municipalité au sens large.

La vision qui a été développée pour le plan d'adaptation et présentée aux citoyens lors des ateliers participatifs est la suivante :

Les habitants de L'Islet perçoivent déjà les conséquences des changements climatiques, comme les pluies intenses qui se font plus fréquentes ou encore la sécheresse de l'été 2018. C'est pourquoi la Municipalité de L'Islet souhaite augmenter la résilience de sa communauté à travers un plan d'adaptation, avec le désir de préserver la qualité de vie des habitants et de maintenir l'attractivité de L'Islet.

1.2 Priorisation des risques

L'objectif de cette étape est de focaliser les efforts de la municipalité sur une liste de risques considérés comme prioritaires. Pour ce faire, l'ensemble des risques a été revu et la liste du Tableau 1 a été déterminée comme étant prioritaire :

Tableau 1 - Risques retenus à la suite de la priorisation

ÉLÉMENT EXPOSÉ	RISQUES RETENUS
Santé, stress et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de jours susceptibles de provoquer des inconforts, des blessures physiques et la mort, et d'augmenter la morbidité des travailleurs à l'extérieur. • Qualité de l'eau potable sous les normes gouvernementales. • Glissement de terrain/éboulement. • Déplacement sécuritaire limité des individus. • Augmentation du nombre d'accidents et de maladies en raison de l'utilisation de pesticides et de fertilisants. • Coupure de courant. • Coupure des télécommunications. • Quantité d'eau potable municipale insuffisante pour répondre à la demande.
Bâtiments et économie	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du rendement des cultures. • Augmentation de l'entretien des infrastructures publiques, émondage et inspection (bâtiments et rives). • Dommage aux structures des bâtiments de valeur patrimoniale. • Augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations. • Perte de valeur de l'environnement bâti. • Érosion de la rive du fleuve. • Inondation en raison de la formation d'embâcles.
Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la biodiversité végétale et augmentation des dommages. • Contamination des cours d'eau. • Accélération de l'érosion des rives.

1.3 Définition des mesures d'adaptation

Pour chacun des risques sélectionnés, des mesures d'adaptation ont été proposées, que ce soit à partir des expériences des membres de l'équipe de travail ou à partir d'une revue détaillée d'initiatives mises en place dans d'autres villes et municipalités. Après avoir validé l'alignement des mesures avec la vision et les objectifs du plan d'adaptation, une première liste de mesures a été formulée pour être présentée et discutée avec les citoyens.

1.4 Validation avec les citoyens

Le 5 décembre 2018 a eu lieu un atelier de consultation avec les citoyens afin de récolter leurs commentaires et leurs suggestions par rapport aux propositions d'engagements. Une vingtaine de participants était présent. Les résultats de l'analyse de risque en lien avec les changements climatiques ont été présentés. À la suite de cette présentation, les participants ont été répartis en petits groupes, et ont pu interagir et se prononcer sur les engagements classés par catégories :



- Végétation et écosystème côtier et riverain;
- Eau (ressources hydriques);
- Inondations;
- Infrastructures;
- Urbanisme;
- Sensibilisation et communication.

Les engagements présentés ont donné lieu à de nombreuses discussions entre les citoyens, ce qui a permis à chacun d'exprimer son opinion sur les mesures proposées pour s'adapter aux changements climatiques. Les citoyens ont également soumis d'autres idées qui doivent être étudiées par la Municipalité, comme par exemple mieux protéger les marais côtiers.

1 LISTE DES MESURES

2.1 Résilience de la végétation et des écosystèmes côtiers et riverains

Objectif 1: Limiter l'érosion des berges du fleuve pouvant résulter de la hausse des températures en assurant une harmonisation des usages.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
1	Profiter des occasions pour acquérir des terrains côtiers et des bandes riveraines offrant un fort potentiel de mise en valeur pour y permettre l'accès au public tout en protégeant les berges.	S'assurer que les bandes riveraines sont entretenues dans les règles de l'art.	La Municipalité recensera les terrains côtiers et les bandes riveraines qui présentent une vulnérabilité à l'érosion et qui pourraient également être mis en valeur pour permettre aux citoyens d'en bénéficier.	Superficie (m ²) acquise pour la conservation et l'accès public	En continu	Urbanisme	
2	Mettre en place un programme de végétalisation des berges du fleuve.	Limiter l'érosion des berges par le partage des meilleures pratiques avec les citoyens.	La mise en place d'un programme s'alignera sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec. Le programme pourra également suggérer des méthodes de végétalisation appropriées pour les rives de L'Islet.	Mètres linéaires de bandes riveraines restaurées en zone construite	2021-2025	Urbanisme	MRC UQAR

Objectif 2 : Prévenir l'érosion de l'ensemble des rives pouvant résulter de l'augmentation du nombre d'épisodes de pluie intense.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE - ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
3	Inspecter la conformité des bandes riveraines au règlement et augmenter progressivement les pénalités lors de non-conformité.	Évaluer l'état des bandes riveraines et dissuader les décisions contraires aux bonnes pratiques.	La mise en place d'un programme d'inspection des bandes riveraines permettra de connaître leur statut. Il sera ainsi possible, lors d'une nouvelle évaluation, de sanctionner les pratiques qui auront dérogé au règlement.	Nombre de mètres linéaires inspectés chaque année et en cumulatif sur une période donnée (5 ans)	2019-2023	Urbanisme	Comité ZIP du Sud-de-L'Estuaire
4	Améliorer l'accompagnement des citoyens dans la réalisation des ouvrages de protection sur les rives.	Sensibiliser les citoyens avec les meilleures pratiques lors de travaux sur les rives.	La municipalité informera les citoyens et les entreprises qui œuvrent dans le domaine sur les bénéfices de la protection des bandes riveraines, ainsi que sur les pratiques interdites. Les pratiques acceptables seront mises de l'avant avec des exemples.	Nombre d'initiatives de sensibilisation et de citoyens rencontrés	2021-2025	Urbanisme	

Objectif 3 : Adapter l'entretien et la gestion des arbres pour prévenir les dommages pouvant résulter de l'augmentation des tempêtes post-tropicales.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE - ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
5	Créer un plan de foresterie urbaine.	Augmenter le couvert forestier tout en gérant les risques liés aux chutes d'arbres.	Le plan de foresterie urbaine permet de connaître et d'entretenir adéquatement les arbres publics, d'assurer la conservation des arbres et des boisés, de diversifier la foresterie urbaine, et de reconnaître et de comprendre les bénéfices générés par l'arbre, et inclut une approche de compensation des émissions de la Municipalité. De plus, de la sensibilisation pourrait être faite pour inciter les citoyens à effectuer l'entretien préventif des arbres.	Adoption du plan	2021	Urbanisme	
6	Définir les règles autorisant le nombre et le type d'arbres pouvant être abattus dans les différents secteurs de la ville.	Conserver et possiblement accroître le couvert forestier.	La Municipalité établira un ensemble de règles et de conditions pour l'obtention d'un permis pour l'abattage d'arbres sur l'ensemble ou une partie de son territoire, et pour l'obligation de replanter des arbres. Le montant des amendes pour l'abattage non autorisé d'arbres sera réévalué pour s'assurer qu'il remplisse son objectif dissuasif.	Nombre d'arbres abattus et le nombre d'arbres replantés	2020	Urbanisme	

2.2 Gestion des risques liés à l'eau

Objectif 4 : Minimiser les risques affectant l'approvisionnement en eau potable pouvant résulter de l'augmentation du nombre de périodes de sécheresse.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
7	Mettre en place un programme d'économie d'eau potable.	Réduire la consommation d'eau potable.	La Municipalité mettra en place plusieurs mesures lui permettant de réduire l'utilisation d'eau potable dans ses bâtiments, et en fera la promotion pour réduire l'utilisation d'eau par les citoyens et les entreprises sur son territoire. Elle déterminera les meilleurs moyens pour évaluer l'évolution de la consommation d'eau des citoyens.	Consommation totale d'eau potable	2022	Administration et service des eaux	
8	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme d'achat de barils de pluie.	Réduire le débit d'eau vers les systèmes d'égouts.	La Municipalité analysera la possibilité de mettre en place un programme d'achat de barils de pluie (en partie ou en totalité et selon des critères à déterminer), ou s'occupera de la gestion d'un programme de réutilisation des gros contenants pour les utiliser comme barils de pluie dans la municipalité. Le déploiement pourrait être synchronisé avec une démarche de subvention à l'achat de composteur domestique.	Nombre de barils distribués	2022-2025	Administration	Épicerie Les Marchés Tradition
9	Mettre en place des patrouilles d'arrosage pour faire de la sensibilisation et pour contrôler les contrevenants.	Réduire la consommation d'eau potable.	Les patrouilleurs seront responsables de vérifier que les activités réglementées sont réalisées dans les plages horaires pendant lesquelles elles sont autorisées. Les contrevenants se verront informés du non-respect des réglementations.	Mise en place ou non de la patrouille. Nombre d'interventions de la patrouille annuellement.	2022-2025	Service des eaux	
10	Mettre en place des compteurs d'eau pour l'ensemble des usagers du réseau d'aqueduc municipal.	Réduire la consommation d'eau potable.	La Municipalité fera installer ces compteurs et utilisera l'information pour définir ses objectifs de réduction d'eau, ainsi qu'optimiser sa réponse pour les périodes où les réserves d'eau potable sont faibles.	Nombre de compteurs installés.	2022	Administration et service des eaux	

Objectif 5 : Impliquer les parties prenantes dans la gestion des risques liés à l’approvisionnement en eau.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
11	Ouvrir des discussions avec l’ensemble des parties prenantes en amont de la prise d’eau pour réduire les risques sur la qualité de l’eau.	Minimiser les risques de pollution de la source d’eau potable de la municipalité.	La Municipalité cerner les parties prenantes en amont de la prise d’eau, puis les contactera pour discuter des moyens de prévenir les risques de pollution d’eau.	Nombre de rencontres et de discussions réalisées avec les parties prenantes	2020-2022	Urbanisme	OBV (possiblement MRC)
12	Ouvrir des discussions sur des solutions collectives au risque de manque d’eau pour le domaine agricole.	Préparer les exploitants agricoles qui dépendent des eaux souterraines à l’éventualité de la baisse de leur niveau.	En se basant sur l’analyse de vulnérabilité et d’autres sources d’information, la Municipalité mettra de la documentation à la disposition des exploitants agricoles quant aux risques des changements climatiques sur l’agriculture. Elle soutiendra la tenue de rencontres pour aborder, avec des spécialités, les conséquences des changements climatiques sur le domaine agricole.	Nombre de rencontres et de discussions réalisées avec les parties prenantes	2020	Urbanisme	MRC (par le moyen du Plan de développement de la zone agricole)

2.3 Résilience face aux inondations

Objectif 6 : Améliorer la préparation et la capacité de réaction face aux risques directs d'inondation.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
13	Créer un plan de gestion des zones inondables (fréquence de mise à jour des cartes, etc.).	Augmenter la capacité de réponse de l'administration municipale en cas d'inondation.	La Municipalité complétera la cartographie des zones inondables sur son territoire. Les actifs situés dans ces zones seront déterminés. Une procédure sera mise en place pour permettre une mise à jour régulière de ces cartes et pour les mettre à la disposition du grand public. Des actions pourraient être déterminées pour minimiser les conséquences d'événements problématiques tels que les embâcles.	Mise en place du plan	2021	Urbanisme	MRC
14	Favoriser les jardins de pluie.	Réduire l'effet d'îlot de chaleur, et réduire les débits d'eau vers les systèmes d'égouts.	La Municipalité pourra appliquer cette mesure dans ses propres travaux et encourager les propriétaires privés à faire de même (ex. : les stationnements de commerces ou aux abords du fleuve, l'eau de ruissellement des toitures).	Surface imperméable convertie en jardins de pluie (m²)	2023	Urbanisme	

Objectif 7 : Prévenir les conséquences de l'augmentation du nombre d'épisodes de pluie intense.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
15	Développer un plan de gestion des eaux pluviales visant à réduire la vitesse d'écoulement de l'eau vers les cours d'eau.	Réduire le débit d'eau vers les infrastructures municipales pour éviter les inondations.	La Municipalité répertoriera les grandes surfaces imperméables sur son territoire et déterminera la meilleure façon d'inciter ses propriétaires à augmenter la perméabilité de leur terrain.	Réduction de la surface imperméabilisée (m ²)	2023	Travaux publics	
16	Faire un relevé de l'élévation de la côte avec la MRC.	Connaître l'élévation des terrains, ce qui permettra d'estimer l'emplacement de la zone inondable du fleuve.	En collaboration avec la MRC, des relevés aériens suivant la technologie lidar (télédétection par laser) pourraient être réalisés.	Pourcentage des berges du fleuve relevées	2021	Urbanisme	MRC

2.4 Maîtrise des risques de dispersion des contaminants

Objectif 8 : Prévenir la contamination des sols et des cours d'eau pouvant résulter d'une hausse des températures moyennes.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
17	Créer une politique et un règlement sur l'utilisation de sels de déglçage (nature, fréquence et quantité).	Réduire les rejets de sels dans les cours d'eau et les sols.	La Municipalité consultera ses équipes de déneigement afin de déterminer les possibilités de réduction. Elle mandatera aussi son comité de citoyens afin de déterminer les types de déglçants alternatifs et de développer différents projets pilotes au sein de la municipalité.	Masse de sel utilisée par année	2021	Travaux publics	
18	Établir une politique « routes blanches ».	Réduire les rejets de sels dans les cours d'eau et les sols.	Déterminer les routes propices à être intégrées dans un réseau de routes blanches.	Longueur (km) de routes officialisées blanches	2021	Travaux publics	
19	Réaménager l'écocentre pour minimiser les conséquences de débordement de la rivière du Petit Moulin.	Prévenir la propagation éventuelle de contaminants aux terrains voisins.	La Municipalité déterminera les différentes options pour son territoire qui respecteraient les règlements provinciaux et territoriaux.	Approbation d'un nouveau site pour l'écocentre	2019-2022	Écocentre	
20	Faire respecter la réglementation sur les terrains contaminés à travers notamment la création d'un registre.	Prévenir la propagation éventuelle de contaminants aux terrains voisins.	La Municipalité établira un registre des terrains contaminés sur son territoire. Par la suite, elle évaluera la possibilité de mettre en place un plan d'action pour traiter les sols contaminés sur son territoire.	Pourcentage du territoire évalué	2020-2025	Urbanisme	

2.5 L'urbanisme comme levier d'adaptation

Objectif 9 : Réduire les risques d'inondation pouvant résulter de l'augmentation du nombre d'épisodes de pluie intense.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
21	Définir une politique de construction et de réfection des rues qui vise la réduction des superficies, et l'appliquer systématiquement aux nouveaux projets de développement.	Réduire l'effet d'îlot de chaleur, réduire les débits d'eau vers les systèmes d'égouts.	La Municipalité développera une politique qui indiquera, pour les nouveaux projets de développement, les largeurs maximales des rues. La politique contiendra des indications en ce qui concerne l'artificialisation et l'imperméabilisation des surfaces.	Pourcentage de réduction des rues par rapport au design habituel	2020	Urbanisme et travaux publics	
22	Définir/réglementer un pourcentage maximum de superficie pavée par résidence.	Réduire le débit d'eau vers les systèmes d'égouts.	La Municipalité appliquera cette règle pour toute nouvelle construction, et limitera l'expansion des surfaces pavées pour les travaux de rénovation. Elle définira aussi les conditions qui s'appliquent aux pavés perméables dans cette réglementation.	Nombre d'habitations qui mettent en place le pourcentage maximum de superficie pavée	2020	Urbanisme	
23	Offrir un incitatif financier à l'utilisation de pavages perméables dans les projets résidentiels.	Réduire le débit d'eau vers les systèmes d'égouts.	La Municipalité définira le type d'incitatif et les types de pavage acceptés. Cette mesure lui permettra de réduire la demande sur ses systèmes d'égouts durant les périodes de pluie intense.	Nouvelle surface de stationnement résidentiel perméable (m ²)	2023	Urbanisme et administration	

Objectif 10 : Adapter l'environnement urbain pour réduire l'impact des épisodes de chaleur plus longs et plus fréquents.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
24	Promouvoir les matériaux alternatifs pour les stationnements comme le béton blanc ou le béton gris.	Réduire l'effet d'îlot de chaleur.	La Municipalité déterminera les méthodes de promotion qui auront le plus d'impact auprès des propriétaires de grands espaces de stationnement, et les encouragera à utiliser des matériaux à plus haute réfraction lors de rénovations et de constructions futures.	Nouvelle surface intégrant ces matériaux (m ²)	2023	Urbanisme	
25	Imposer un minimum de 20 % de la surface des nouveaux stationnements couverte par le couvert forestier projeté des arbres à maturité (inspiré de l'attestation stationnement écoresponsable).	Réduire l'effet d'îlot de chaleur ainsi que les débits d'eau vers les systèmes d'égouts.	Le règlement sur les stationnements sera mis à jour pour les nouveaux projets et les rénovations majeures avec une obligation de 20 % de la surface des nouveaux stationnements couverte par le couvert forestier projeté des arbres à maturité.	Superficie totale de stationnement couverte par le couvert forestier d'arbres	2021	Urbanisme	
26	Sensibiliser à propos des différents types et des différentes essences de végétaux dans les aires de stationnement, et planifier les besoins du réseau racinaire.	Augmenter la durée de vie et la diversité des végétaux plantés dans les stationnements.	La Municipalité mettra en place une promotion des types d'arbres et de plantes les mieux adaptés de façon à favoriser une mixité d'essences d'arbres dans les aires de stationnement. Des règles sur la dimension des fosses de plantation seront également édictées.	Mise à disposition des documents d'information	2021	Urbanisme	
27	Végétaliser les clôtures municipales par des plantes grimpantes.	Augmenter le couvert végétal des bâtiments municipaux.	La Municipalité répertoriera les clôtures appropriées qui sont sous sa responsabilité, et mettra en place un plan de verdissement aux endroits où la clôture ne risque pas d'être endommagée par l'initiative.	Longueur de clôtures végétalisées (m)	2019-2020	Service d'entretien des infrastructures	

2.6 Résilience de la communauté

Objectif 11: Améliorer le niveau de connaissance de la communauté sur les impacts et les solutions aux changements climatiques.

N°	ENGAGEMENT	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	DESCRIPTION	INDICATEUR DE SUIVI	DURÉE – ÉCHÉANCE	SERVICE RESPONSABLE	PARTENAIRES POTENTIELS
28	Créer un répertoire des citoyens les plus à risque face aux différents aléas climatiques ainsi que les contraintes limitant leurs capacités de réaction (âge, isolation sociale, mobilité réduite, etc.).	Faciliter la réactivité aux événements météorologiques sévères.	En coopération avec les responsables du plan d'urgence, la Municipalité dressera la liste des citoyens les plus vulnérables aux changements climatiques, notamment en décelant où se trouvent les citoyens et ce qui pourrait limiter leur capacité à se maintenir en santé et en sécurité.	Pourcentage des citoyens contactés	2020	Administration	
29	Offrir une expertise pour les toitures vertes et les murs végétaux.	Réduire l'effet d'îlot de chaleur, et réduire les débits d'eau vers les systèmes d'égouts.	La Municipalité déterminera les sources d'expertise locale sur les toitures vertes et les murs végétaux, ainsi que les meilleurs moyens de promouvoir cette option sur son territoire.	Mise à disposition de l'information sur le site Internet de la Municipalité	2023-2025	Urbanisme	
30	Établir un comité de citoyens qui se tiendra au courant des nouvelles politiques, technologies et mesures d'adaptation aux changements climatiques pour informer le conseil municipal et suggérer de nouvelles politiques d'adaptation.	Permettre aux élus et à l'administration d'être au courant des meilleures pratiques dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.	Le groupe de citoyens appuiera le conseil en effectuant les recherches requises pour soutenir les différents projets et politiques à l'étude. Le groupe se tiendra aussi au courant des développements récents dans les domaines en lien avec les changements climatiques afin d'apporter des suggestions aux conseillers.	Mise en place du comité	2019-2025	Urbanisme	
31	Communiquer aux citoyens l'information sur les aléas climatiques et les dangers qui risquent de les affecter.	Augmenter le niveau de connaissance des citoyens en ce qui concerne l'impact des changements climatiques.	De l'information serait régulièrement mise à la disposition des citoyens à travers les moyens de communication de la Municipalité pour les informer des risques en lien avec les changements climatiques, ainsi que sur les moyens à mettre en place pour réduire son exposition.	Nombre de communiqués émis	2019-2025	Administration	
32	Se doter d'une politique d'intégration de l'évolution du climat dans les plans et les programmes municipaux.	Augmenter la résilience globale des services municipaux.	La Municipalité déterminera les plans et les programmes qui pourraient bénéficier de l'intégration de l'évolution du climat dans leur conception et leur réalisation. La partie « analyse de vulnérabilité » du plan d'adaptation sera le point de départ de ce processus pour déterminer les services concernés.	Pourcentage des programmes examinés	2020	Directeur général	

3 MISE EN ŒUVRE

3.1 Rôles et responsabilités

Les rôles et les responsabilités ont été définis avec les services en question pendant la création du plan d'adaptation, et sont définis pour chaque mesure dans la colonne « Service responsable ». Il est important que la coordination des activités se poursuive pour permettre une mise en place ordonnée et cohérente de la démarche.

3.2 Moyens pour la mise en œuvre

La première étape de passage à l'action réside dans l'adoption du plan d'adaptation aux changements climatiques par le conseil municipal. En effet, cela soulignera l'engagement de la Municipalité envers ses citoyens pour réduire les niveaux de risque, tant sur la santé et la sécurité des citoyens que sur les activités économiques, les infrastructures, les environnements bâti et naturel.

L'adoption du plan donnera un coup d'envoi initial indiquant aux différents services municipaux les engagements qui les concernent et pour lesquels ils doivent mettre en œuvre certaines actions. La collaboration entre les employés de différents services et les élus sera requise afin de mettre en place l'ensemble des mesures du plan d'adaptation.

L'implication des citoyens dans un comité environnement serait un atout pour faciliter la démarche globale d'adaptation aux changements climatiques. Le groupe de citoyens engagés, en collaboration avec l'organisation municipale, contribuera au suivi du plan et à l'implantation de chaque engagement. À long terme, ceux-ci contribueront aussi à un niveau de connaissance plus élevé sur les thèmes de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.

Bien que de nombreux engagements peuvent être réalisés à moindre coût, il pourrait être utile que la Municipalité explore les possibilités de financement provincial et fédéral disponibles. En effet, ces financements pourraient permettre de réaliser certaines actions et d'en bonifier d'autres. Il appartiendra aux différents services de quantifier les budgets et les autres ressources nécessaires pour la mise en place des actions, et de soumettre leurs demandes au conseil municipal.

3.3 Plan de suivi

La mise en place d'un suivi régulier est une étape nécessaire au succès de la démarche. Il est établi que, chaque année, une mise à jour du statut des actions sera présentée au conseil. Celle-ci permettra de rassembler les états d'avancement, tant sur la mise en place des actions que sur les montants engagés, permettant ainsi de mettre de l'avant d'éventuels problèmes de réalisation.

4 COMMUNICATION

4.1 Communication interne

En ce qui a trait aux responsables des services concernés ayant été impliqués tout au long de l'élaboration du plan d'adaptation, leurs efforts de communication consisteront principalement à diffuser le plan adopté et à répondre à certaines questions sur la mise en place du plan. Le coordinateur principal, les responsables ainsi que les élus seront aussi chargés de travailler avec le reste de l'administration afin que celle-ci soit informée des derniers développements en ce qui concerne le plan d'adaptation. Cela permettra à l'ensemble des départements et des services d'avoir une meilleure compréhension des engagements du plan, quel que soit leur niveau de participation dans sa création. En parallèle, cela permettra aussi d'informer les responsables des communications au sein de la Municipalité afin qu'ils puissent mettre en place le plan de communication externe.

4.2 Communication externe

Il est suggéré que la Municipalité communique les principaux points et engagements à travers plusieurs plateformes afin de joindre le plus de citoyens possible. En rendant le plan disponible sur son site Internet à la suite de son adoption, la Municipalité permettra à l'ensemble des citoyens de consulter les détails du plan sur des appareils électroniques personnels ou publics. Il est suggéré de diffuser les principaux points de l'analyse de vulnérabilité et les engagements à travers d'autres moyens de communication, comme l'Info municipale, afin de susciter l'intérêt des citoyens envers le plan et les encourager à aller chercher plus d'information sur le site.

La Municipalité est invitée à partager, sur une base annuelle, les résultats atteints avec les citoyens et les parties prenantes. Cela permettra de maintenir l'engagement des citoyens dans la démarche, notamment pour les initiatives qui les concernent directement.

Finalement, si cela est jugé nécessaire pour répondre à de plus amples questions des citoyens ou pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions, des séances d'information avec les citoyens pourront être planifiées par le département de communication avec la participation des responsables de services clés.

5 CONCLUSION

Grâce au soutien du financement du Programme Municipalité pour l'innovation climatique de la FCM, la Municipalité de L'Islet a réalisé, avec l'accompagnement de Groupe Conseil Carbone, son premier plan d'adaptation aux changements climatiques. Les trente-deux actions identifiées dans ce plan, qui vont se mettre en place de 2020 à 2024, permettront à la municipalité de débiter une démarche de résilience qui prend en compte les risques apportés par les changements climatiques.

En effet, la prise en compte de l'ensemble des aléas climatiques et de leur répercussions possibles sur le territoire de L'Islet a permis d'orienter la définition d'actions concrètes. Il ne fait aucun doute que cette initiative positionne la Municipalité de L'Islet comme une communauté attractive qui place le bien-être et la sécurité de ses citoyens au centre de son action.



Avertissement: Le présent rapport fait état d'opinions émises par les experts de Groupe Conseil Carbone (« GCC »). Les opinions ont été formulées en se basant sur la compétence professionnelle de GCC avec toutes les précautions qui s'imposent. Le rapport ainsi que toute la méthodologie, les hypothèses, les techniques et les procédures qui ont prévalu durant ce mandat, doivent être lus dans le contexte de l'offre de services présentée à la Municipalité de L'Islet (le « Client »). Ce rapport est à l'usage exclusif du Client et n'a pour objectif que celui défini dans la proposition de l'offre de services. Les recours du Client sont limités à ceux prévus dans l'offre de services. Le rapport doit être lu comme un tout et aucune portion du rapport ne doit être prise de manière hors contexte. S'appuyant sur les mesures permises par les lois en vigueur, GCC n'est pas responsable de l'utilisation que le Client ou les tiers peuvent faire de tout ou d'une partie du présent rapport (communication, publication, référencement, citation, diffusion ou renvoi), y compris des prises de décision ou d'actions, en se basant sur ce rapport.